



COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA SARTHE AMONT

SÉANCE PLENIERE DU 9 JUILLET 2026
Oisseau-le-Petit (72)

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le 9 juillet à neuf heures et trente minutes, la Commission locale de l'eau du bassin versant de la Sarthe amont s'est réunie dans la salle polyvalente de Oisseau-le-petit (72).

ORDRE DU JOUR :

1. *Présentation du SAGE et des missions de la Commission Locale de l'Eau ;*
2. *Élection du Président ;*
3. *Validation de la mise à jour des règles de fonctionnement de la CLE ;*
4. *Élections des trois vice-présidents*
5. *Élections des représentants du collège des élus au sein du bureau ;*
6. *Élections des représentants élus au sein des commissions révision et socio-économie ;*
7. *Présentation et validation de la stratégie pour le prochain accord de territoire Eau sur la Sarthe
ornaise.*

ÉTAIENT PRESENTS OU REPRÉSENTÉS

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (25 voix délibératives sur 31)

Présents (20) :

1	M. Olivier BERTOLINO	Membre du Comité syndical de l'EPTB Sarthe (72)
2	M. Didier BOURBAN	Maire de Mesnil Brout (61)
3	M. Eric BOURGE	Vice-Président CdC Maine Cœur de Sarthe (72)
4	Mme Yolaine CHAPPUIS-YARD	Maire adjointe du Mans (72)
5	M. Michel COUDER	Conseiller communautaire CdC Maine Saosnois (72)
6	M. Ronan DANIEL	Conseiller communautaire CdC Vallée de la Haute Sarthe (61)
7	M. Pascal DELPIERRE	Maire de St Léonard des Bois (72)
8	M. Joël DEMARGNE	Conseiller municipal de St Denis Sur Sarthon (61)
9	Mme Sarah FALCONNET	Conseillère communautaire de la CdC du pays de Mortagne au Perche (61)
10	M. Patrick GOSNET	Président du Syndicat du Bassin de l'Orne Saosnoise (72)
11	M. Xavier GOUTTE	Conseiller Départemental de l'Orne (61)
12	Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER	Conseillère communautaire CdC Haute Sarthe Alpes Mancelles (72)
13	M. Raymond LELIEVRE	Vice-président CdC Mont des Avaloirs (53)
14	M. Christophe MASSE	Maire-adjoint de Coulaines (72)
15	Mme Christelle MOUSSAY	Vice-présidente du conseil départemental de la Mayenne (53)
16	M. Jean-Claude PIVARD	Président du Syndicat Bassin de la Haute Sarthe (61)
17	M. Remy RILLET	Membre Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne (61)
18	Mme Laurine TALVARD	Conseillère communautaire Communauté Urbaine Alençon (61)
19	M. Maurice VAVASSEUR	Maire de Ballon Saint Mars (72)
20	M. Pierre VOGT	Conseiller régional de Normandie

Mandats (5)

1	Mme Adelaïde DEJARDIN	<i>Vice-présidente CdC des Coëvrans (53)</i>	<i>Donne mandat à :</i>
2	M. Jean-Louis DROUIN	<i>Maire de Maresché (72)</i>	<i>M. Pascal DELPIERRE</i>
3	M. Alain HORPIN	<i>Président Du SIAEP de Sillé le Guillaume (72)</i>	<i>M. Pascal DELPIERRE</i>
4	M. Laurent PARIS	<i>Vice-président Le Mans Métropole (72)</i>	<i>M. Olivier BERTOLINO</i>
5	Mme Sandra PLANCHAIS	<i>Vice-présidente du SAEP de Champfleury-Gesnes le Gandelin (72)</i>	<i>Mme Fabienne Labrette-Ménager</i>

Collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (15 voix délibératives sur 16)

Présents (13) :

1	M. François BLOT	Représentant la Chambre d'agriculture régionale des Pays de la Loire dans la Mayenne
2	M. Jean-Alexandre DACHARY	Représentant la Fédération de Pêche et Protection des Milieux Aquatiques de la Sarthe
3	M. Louis DANGLEVILLE	Représentant de l'union régionale des Pays de la Loire Fransylva
4	Jean-Paul DORON	Président de la Fédération de Pêche et Protection des Milieux Aquatiques de l'Orne
5	M. Daniel GALLOYER	Représentant l'association Que Choisir Ensemble de la Sarthe
6	M. Raynald HOMMET	Représentant la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Normandie
7	M. Christian LECOMTE	Représentant l'association de défense des inondés (ADSPQI du Mans)
8	M. René LEGELEUX	Représentant la Fédération de Pêche et Protection des Milieux Aquatiques de la Mayenne
9	M. Eric MARTIN	Représentant l'association Faunes et Flores de l'Orne
10	Mme Florence PAIN	Représentant Farthe Nature Environnement Sarthe
11	M. Florian PAPIN	Représentant la Chambre d'agriculture régionale Normandie dans l'Orne
12	Mme Françoise PINCHON	Représentant l'association de Sauvegarde des moulins et rivières de la Sarthe
13	M. Anthony VASSEUR	Président du CIVAM AD 72

Mandats (2)

1	M. Maxime LORIEUX	Chambre d'agriculture Sarthe	<i>Donne mandat à :</i>
3	Mme Catherine MAHE	France Environnement Mayenne	<i>Chambre agri Orne</i>
			<i>FDPPMA 72</i>

Collège de l'Etat et de ses établissements publics (9 voix délibératives sur 10)

Présents (5) :

1	M. Sébastien JALLET	Préfet de la Sarthe
2	Mme Agnès ROGER	Représentant l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
3	Marc SEVERAC	Directeur départemental de la Sarthe
4	M. Adrien PICCO	Représentant la DDT de la Sarthe
5	M. Thibaut LARDUINAL	Représentant de l'Office Français de la Biodiversité

Mandats (4) :

1. M. le Préfet Coordonnateur de Bassin donne mandat à M. le Préfet de la Sarthe
2. Mme la Préfète de la Mayenne donne mandat à M. le Préfet de la Sarthe
3. Mme La DREAL de Bassin (représentée par Mme Camille Burdin) donne mandat à DDT Sarthe
4. M. le DDT de la Mayenne (représentée par Mme Soana GRAVE) donna mandat à DDT Sarthe

Assistaient également à la réunion

- Mme Camille MOULARD, CIVIL AD 72 (invitée)
- Mme Anabel HUREL, CU d'Alençon (invitée)
- M. Vincent TOREAU, directeur de l'EPTB Sarthe
- La cellule d'animation de la CLE (EPTB Sarthe) : Clément BUJISHO (Gestion quantitative, Vincent IGELNICK (géomatique) & Eric LE BORGNE (Animateur CLE)

Absents excusés (hors mandat) :

M. David CHOLLET / M. Frédéric LAMPERIERE / M. Hervé BRYJA (CCI Pays de la Loire)

Absents non excusés :

Mme Anne BEAUCHEF / Mme Béatrice BUON / M. Gérard GALPIN / M. Nicolas NOURY / M. le Préfet de l'Orne

49 voix délibératives (38 membres présents) sur les 57 que compte la commission sont comptabilisées.

La CLE ne peut délibérer sur ses règles de fonctionnement ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du SAGE (validation des documents) que si les 2/3 de ses membres sont présents ou représentés (soit 38 membres).

Le quorum est atteint (86 % de membres présents ou représentés)

- Information date par mail le 10 juin, puis convocation par mail en date du 19 janvier et envoi des documents préparatoires le 1^{er} juillet par mail à chaque membre de la CLE –

Le PRESIDENT (M. DELPIERRE) ainsi que M. le Préfet de la Sarthe ouvrent la séance à 9h40, remercie Monsieur le Maire de Oisseau-le-Petit pour la mise à disposition de la salle et énumère les personnes excusées et les mandats donnés.

M. le Préfet souhaite rappeler que le renouvellement de la Commission Locale de l'Eau concerne uniquement le collège des élus (31 membres), la composition des collèges des usagers et de l'État demeurant inchangée. Les ajustements apportés au collège des élus visent à mieux équilibrer la représentation des trois départements et à renforcer celle des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats d'alimentation en eau potable.

Il souligne ensuite les enjeux majeurs liés à la gestion quantitative de la ressource en eau, insistant sur la nécessité de consolider une gestion structurelle et pérenne, et salue à cet égard l'avance du territoire Sarthe Amont sur le bassin Loire-Bretagne. Il rappelle également les défis à relever en matière de qualité des eaux, évoquant notamment le captage de Penvert, la problématique des nitrates, l'organisation de l'alimentation en eau potable, ainsi que la mise en conformité des systèmes d'assainissement.

Enfin, il souligne l'intérêt des travaux engagés dans le cadre de l'étude HMUC, qui devront être poursuivis afin d'aboutir, à l'horizon 2027, à une approche globale intégrant les dimensions socio-économiques, une trajectoire partagée et un programme d'actions.

Il rappelle que la CLE constitue l'instance privilégiée pour conduire ces échanges dans un esprit de concertation et remercie l'EPTB Sarthe pour son engagement dans l'animation des CLE.

M. DELPIERRE rappelle ensuite les modalités de prise en compte des mandats avant les votes et indique que 11 mandats ont été enregistrés (5 pour le collège des élus, 2 pour celui des usagers et 4 pour celui de l'État).

Ordre du jour n°1 : Présentation du SAGE et des missions de la Commission Locale de l'Eau

Afin d'éclairer au minimum les nouveaux élus de la CLE, l'animateur a présenté le rôle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Élaboré à l'échelle du bassin versant, le SAGE constitue un document de planification qui fixe les objectifs et les règles de gestion durable de la ressource en eau, sans se substituer aux maîtres d'ouvrage ni programmer les opérations. La CLE, instance de concertation réunissant élus, usagers et représentants de l'État, est chargée de son élaboration, de son suivi et de sa révision, dans une logique de solidarité amont-aval et de recherche de solutions partagées.

Les nouveaux membres ont également été sensibilisés aux travaux en cours, portant notamment sur la révision du SAGE et la définition d'une stratégie de gestion quantitative de la ressource à partir des enseignements de l'étude Hydrologie Milieux Usages et Climat (HMUC).

À l'issue de cette présentation, **M. le Préfet** rappelle que la Commission Locale de l'Eau constitue une instance de gouvernance dotée d'un véritable pouvoir de décision, au-delà de son rôle consultatif. Il souligne, à ce titre, l'importance de l'implication et de la participation active de chacun de ses membres. Il insiste également sur la nécessité de veiller à ce que la technicité des sujets n'entrave pas les échanges, invitant les membres à solliciter toute précision utile afin de garantir des débats accessibles et éclairés.

M. DORON attire ensuite l'attention des membres sur le projet de loi relatif à l'urgence agricole (dite UPSA), entre autres sur les dispositions envisageant une évolution de la représentation des usagers au sein des Commissions Locales de l'Eau. Il rappelle que la composition actuelle des CLE résulte des principes fixés par la loi sur l'eau de 1992 et souligne l'importance de préserver les équilibres qui fondent le fonctionnement de cette instance de gouvernance.

Ordre du jour n°2 : Élection du Président

M. le Préfet rappelle les modalités d'élection du Président de la Commission Locale de l'Eau. *Il est précisé que les dispositions réglementaires n'encadrent pas les modalités de conduite de l'élection du président lors du renouvellement de la Commission Locale de l'Eau.*

Afin de garantir le bon déroulement de cette séquence et par analogie avec la procédure applicable à la première installation d'une CLE, M. le Préfet a souhaité présider cette phase de la séance avant de laisser le nouveau président prendre la conduite des travaux.

M. Delpierre présente sa candidature et en expose les motivations, en s'appuyant sur une déclaration préparée.

En l'absence d'autre candidature, M. le Préfet propose de procéder au vote à main levée.

Aucune opposition ni abstention n'étant exprimée, M. Delpierre est élu Président de la Commission Locale de l'Eau à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. le Préfet félicite le nouveau Président, puis quitte la séance à 10 h 22.

Les membres du collège des élus de la CLE élisent à l'unanimité (25/25 présents ou représentés) M. Pascal DELPIERRE, maire de Saint Léonard des Bois comme président de la Commission locale de l'eau

Ordre du jour n°3 : Validation de la mise à jour des règles de fonctionnement de la CLE

Le Président de la CLE et l'animateur présentent la mise à jour du règlement intérieur et des règles de fonctionnement de la Commission. Cette évolution intègre les dispositions introduites par le décret n°2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux, qui précise notamment le cadre de fonctionnement des CLE.

Elle répond également à la volonté des membres de la CLE de disposer d'un cadre harmonisé et partagé avec les autres Commissions Locales de l'Eau, tout en conservant les spécificités liées au fonctionnement du territoire.

Les membres de la CLE valident à l'unanimité (46/46 présents ou représentés) les nouvelles règles de fonctionnement de la CLE

Ordre du jour n°4 : Élection des 3 Vice-présidents

Le président de la CLE présente les candidatures aux fonctions de vice-président de la Commission Locale de l'Eau, et indique souhaiter maintenir une représentativité par département :

- Pour la Mayenne : Mme DEJARDIN (vice-présidente de la CdC des Coëvrons), absente lors de la séance, dont la candidature est portée à la connaissance des membres par la lecture du message transmis à M. Delpierre ;
- Pour l'Orne, Mme TALVARD (conseillère communautaire de la Communauté Urbaine d'Alençon) ;
- Pour la Sarthe, M. BERTOLINO (membre de l'EPTB Sarthe).

Le président de la CLE adresse ses remerciements à Mme MOUSSAY et Mme PAIN pour leur engagement et leur implication dans l'exercice de leurs précédents mandats de vice-présidentes.

Mme TALVARD présente les motivations de sa candidature. Elle souligne l'importance des enjeux liés à la gestion de l'eau pour la Communauté urbaine d'Alençon, notamment au regard de la dépendance du territoire à la ressource en eau potable et des travaux engagés dans le cadre de la révision du SCoT-AEC. Elle rappelle

également son implication en tant que conseillère déléguée à la GEMAPI et membre de l'EPTB, ainsi que son intérêt pour les enjeux tant quantitatifs que qualitatifs de la ressource en eau.

M. BERTOLINO présente également sa candidature. Il rappelle son attachement aux enjeux de l'eau sur le territoire de La Milesse, commune située dans un contexte périurbain. Malgré son activité professionnelle, il souligne son engagement dans ces thématiques, notamment en tant que Vice-Président du syndicat GEMA Sarthe Amont, membre de la CLE depuis 2024 et récemment désigné au sein de l'EPTB Sarthe. Il souligne l'équilibre actuel de la composition de la CLE et souhaite que cette dynamique puisse être maintenue.

Aucune autre candidature n'étant proposée, la CLE procède aux opérations de vote à main levée.

Les membres de la CLE élisent à l'unanimité (46/46 présents ou représentés) comme vice-président(e)s :

- **Mme Adélaïde DEJARDIN**
- **Mme Laurine TALVARD**
- **M. Olivier BERTOLINO**

Ordre du jour n°5 : Élection du collège des élus du Bureau

Le président de la CLE propose de procéder au renouvellement des représentants du collège des élus siégeant au bureau. Il rappelle que le président et les vice-Présidents de la Commission Locale de l'Eau sont membres de droit de cette instance. Il indique également que les représentants des collèges des usagers et de l'État demeurent inchangés et rappelle leur composition.

S'agissant du collège des élus, **le Président** précise que deux membres du précédent Bureau, toujours désignés au sein de la CLE, ont fait connaître leur souhait de poursuivre leur mandat :

- Mme Christelle Moussay, Vice-Présidente du Conseil départemental de la Mayenne ;
- M. Michel Couder, Conseiller communautaire de la Communauté de communes Maine Saosnois.

Il présente ensuite les candidatures de nouveaux représentants du collège des élus souhaitant intégrer le bureau de la CLE :

Pour la Sarthe :

- M. Éric Bourge, Vice-Président de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe ;
- M. Maurice Vavasseur, Maire de Ballon-Saint Mars ;
- M. Christophe Massé, Maire-adjoint de Coulaines.

Pour l'Orne :

- M. Jean-Claude Pivard, Président du Syndicat du bassin de la Haute Sarthe (SBHS) ;
- M. Didier Bourban, Maire de Ménil-Broult.

Aucune autre candidature n'étant présentée, le Président propose de procéder au vote à main levée.

Les membres du collège des élus de la CLE élisent à l'unanimité (25/25 présents ou représentés) comme membres élus du bureau (en plus du président et des trois vice-présidents) :

- **Mme Christelle MOUSSAY**
- **M. Michel COUDER**
- **M. Eric BOURGE**
- **M. Maurice VAVASSEUR**
- **M. Christophe MASSÉ**
- **M. Jean-Claude PIVARD**
- **M. Didier BOURBAN**

Ordre du jour n°6 : Élections des représentants élus au sein des commissions révision et socio-économie ;

COMMISSION ETUDE SOCIO-ECONOMIE (ESE) :

Le président de la CLE présente les missions de la commission socio-économique, créée afin d'accompagner les travaux de la CLE sur la gestion quantitative de la ressource en eau et d'intégrer les dimensions socio-économiques dans la définition de la stratégie territoriale. Il rappelle que cette commission s'inscrit dans le prolongement de l'étude HMUC, des évolutions réglementaires récentes (loi Duplomb du 11 août 2025) et d'une volonté de la Préfecture de bassin d'étudier les éléments socio-économiques, en vue d'alimenter les travaux de révision du SAGE.

Il présente ensuite la composition actuelle de la commission, composée de représentants de la CLE, des chambres consulaires d'agriculture (72 et 61) et d'industrie (Pays de la Loire), des associations (fédération de pêche 61, FNE 72 et Que Choisir ensemble 72), des services de l'État (DDT 61 et 72, DREAL Pays de la Loire) et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Mme TALVARD s'interroge sur les modalités de candidature à cette commission et sur l'intérêt, pour les vice-Présidents de la CLE, d'y siéger.

En réponse, **l'animateur de la CLE** rappelle que cette commission a pour vocation d'assurer le suivi et le cadrage de l'étude socio-économique, afin de garantir une analyse objective, partagée et utile aux travaux de la CLE. Il précise que, si l'étude accorde une attention particulière aux enjeux agricoles conformément aux évolutions législatives récentes, elle portera également sur l'ensemble des usages de l'eau (alimentation en eau potable, industrie, etc.) afin de disposer d'une vision globale des enjeux du territoire.

M. DORON et M. MARTIN soulignent la nécessité d'intégrer les conséquences du changement climatique, les enjeux de qualité de l'eau ainsi que la priorité donnée à l'eau potable conformément au Code de l'environnement (Art L211-1) .

M. PAPIN indique que cette étude doit pouvoir permettre d'identifier des solutions pour les exploitations aujourd'hui irrigantes, afin de s'adapter aux effets du changement climatiques.

M. SEVERAC rappelle que l'étude socio-économique a vocation à fournir à la CLE une vision globale des enjeux liés à l'ensemble des usages de l'eau, avec un approfondissement des enjeux agricoles, afin de définir une trajectoire de gestion quantitative soutenable pour le territoire. Il souligne la volonté d'engager rapidement ces travaux, la première réunion de la commission socio-économique étant programmée le 15 juillet, avec un objectif d'aboutissement début 2027.

Au cours des échanges, **Mme LABRETTE-MENAGER** interroge les membres sur la prise en compte des besoins liés à la défense extérieure contre l'incendie. Il est précisé que le rôle de la commission sera précisément de définir le périmètre des enjeux qui devront être étudiés.

Le président de la CLE précise que la première réunion de la commission se tiendra le 15 juillet afin de valider le cadrage de l'étude, avec un objectif de restitution des travaux début 2027.

M. RILLET, membre du SDE 61 et **Mme TALVARD**, vice-présidente de la CLE proposent leurs candidatures

Aucune autre candidature n'étant présentée, le Président propose de procéder au vote à main levée.

Les membres de la CLE élisent à l'unanimité (45/45 présents ou représentés (départ de Mme Moussay) Mme Laurine Talvard et M. Rémy RILLET comme représentant élus en plus du Président et de M. Olivier BERTOLINO au sein de la commission étude socio-économique

COMMISSION REVISION :

Le président de la CLE présente les travaux restant à conduire dans le cadre de la révision du SAGE. Il indique que le projet est aujourd'hui largement abouti, l'ensemble des dispositions ayant été rédigées à l'exception de celles relatives aux volumes prélevables, qui seront élaborées à l'issue de l'étude socio-économique. La commission aura pour missions de finaliser l'examen des règles et dispositions du projet de SAGE, d'intégrer les conclusions de l'étude socio-économique afin de définir une stratégie de gestion quantitative, puis de préparer la validation des documents annexes (évaluation environnementale, guide de prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme, etc.) avant leur présentation à la CLE.

Le Président rappelle la composition actuelle de la commission et lance un appel à candidatures afin de désigner des représentants supplémentaires du collège des élus.

MM. BOURGE, COUDER et RILLET ainsi que Mme CHAPUIS se portent candidats.

M. **MARTIN** propose par ailleurs d'intégrer l'Association Faune et Flore de l'Orne (AFFO) au sein du collège des usagers de la commission et présente les missions de cette association, à la demande de la Chambre d'agriculture de la Mayenne.

L'animateur de la CLE rappelle que les travaux de rédaction du projet de SAGE ont été conduits en 2025 avec l'appui d'un bureau d'études et d'un cabinet juridique. Il précise que les documents sont désormais quasi finalisés et que les derniers travaux porteront notamment sur certaines dispositions nécessitant un arbitrage de la CLE, en particulier celles relatives à la protection des zones humides et à leurs incidences sur les projets d'aménagement du territoire.

Aucune autre candidature n'étant présentée, le Président propose de procéder au vote à main levée.

Les membres de la CLE élisent à l'unanimité (45/45 présents ou représentés) :

Mme Laurine TAVARD comme titulaire avec les 2 autres vice-présidents et le président de la CLE et Mme CHAPUIS-YARD, M. Eric BOURGE, M. Michel COUDER et M. Rémy RILLET comme suppléants au sein de la commission révision du SAGE

Concernant l'Association Faunes et Flores de l'Orne, les membres de la CLE valident à la majorité des membres (2 contres (M. Blot et M. Gosnet) / 1 abstention (M. Papin) / 42 pour) son intégration au sein de la commission révision du SAGE

Ordre du jour n°7 : Présentation et validation de la stratégie pour le prochain accord de territoire Eau sur la Sarthe ornaise ;

L'animateur de la CLE présente la stratégie AT'EAU sur la partie normande du bassin versant de la Sarthe amont, qui constitue le cadre d'intervention pour l'accompagnement financiers des projets liés à la gestion de l'eau sur le territoire. Sont ainsi proposés à la validation des membres de la CLE, en lien avec les objectifs du SAGE et les retours des acteurs du territoire, une stratégie de priorisation territoriale couplée à des objectifs d'actions.

Mme ROGER, représentante de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne salue le travail conduit par l'EPTB Sarthe.

M. DORON, en tant qu'administrateur au Comité de bassin Loire Bretagne, souhaite rappeler le contexte financier contraint de l'Agence et la nécessité de préserver les moyens d'intervention en faveur de la politique de l'eau.

Au cours des échanges, **M. PAPIN** rappelle que les débats relatifs à la gestion quantitative de l'eau ont parfois été difficiles lors de la précédente mandature, notamment sur les enjeux agricoles. Il réaffirme la nécessité d'accompagner l'avenir de l'agriculture sur le territoire et propose d'organiser une visite d'exploitation à destination des membres de la CLE afin de favoriser une meilleure connaissance des réalités du terrain.

M. HOMMET (représentant de la Chambre de commerce et d'industrie) souligne que les entreprises sont pleinement conscientes des enjeux liés à la gestion de l'eau et ont déjà engagé des démarches d'adaptation. Il exprime toutefois le souhait que les travaux de la CLE permettent d'identifier davantage de solutions

opérationnelles et de donner une visibilité à plus long terme sur les évolutions attendues, dans une approche pragmatique et concertée.

Les membres de la CLE valident à l'unanimité (45/45 présents ou représentés) la stratégie 2027-2032 applicables aux deux prochains accords de territoire Sarthe amont (partie normande du bassin versant de la Sarthe amont).

QUESTION DIVERSE :

M. DORON informe les membres de la CLE de la publication d'un communiqué de presse porté par plusieurs collectivités, le président du comité de Bassin Loire Bretagne et des associations relatif au projet de loi d'urgence agricole. Il attire l'attention sur les incidences que certaines dispositions pourraient avoir sur les politiques de l'eau, notamment en matière de protection de la ressource, des captages d'alimentation en eau potable, des zones humides, de gouvernance des instances de l'eau et de financement des agences de l'eau, en particulier au regard du principe « pollueur-payeur ».

En réponse, **M. BLOT** rappelle la nécessité de concilier les objectifs environnementaux avec le maintien d'une économie agricole viable sur le territoire.

M. VOGT représentant du Conseil régional de Normandie et administrateur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, réaffirme pour sa part l'attachement des décideurs au rôle et au fonctionnement des agences de l'eau.

Le **PRESIDENT** clôture la séance à 11h45.

Compte rendu rédigé le 10 juillet 2026
et validé par le Président de la CLE le 13 juillet 2026